

ACEF – Réunion de Bureau du vendredi 13 octobre 2023 en visio TEAMS (09h45 à 10h30)

Administrateurs présents : Marc, Pascal, José, Brigitte et Cyril

Invitée en première partie Com' : 0

Points essentiels à retenir :

1) **Communication** : non abordé cause prestataire absent.

2) **ACEF** :

✓ **Point sur les sujets abordés lors de la réunion ACEF/BRPI du mercredi 11 octobre 2023 :**

En raison d'un empêchement, Marc n'a pu assister à la réunion avec la Banque ce mercredi 11 octobre. Seul Pascal y était présent. Il nous fait part des points évoqués concernant les dossiers de demandes de partenariats à venir.

Marc rappelle que seule l'ACEF décide des soutiens accordés et que la Banque a uniquement un rôle consultatif.

- **Clowns Nez à Nez** : Dossier de demande déjà vu par la Banque mais non encore reçu par l'ACEF.

Un dossier de candidature a été envoyé au président de l'association pour lui demander la liste des événements réalisés cette année et savoir si des aides financières ont été octroyées par d'autres mécènes que l'ACEF.

Marc indique que notre ACEF finance chaque année une partie des actions effectuées par cette troupe composée de 5 clowns se rendant dans les hôpitaux parisiens d'enfants malades. Notre aide est généralement de 11 000 €. Selon Pascal, ces 5 personnes font un excellent travail auprès des enfants malades, et le personnel hospitalier fourni de très bons retours concernant leurs prestations.

José précise que les personnels des hôpitaux Gustave Roussy et Bicêtre ont fait remonter que les clowns sont constamment en action lorsqu'ils sont présents, et qu'ils apprécieraient de les avoir encore plus souvent dans leurs services pour le bien-être des enfants malades. Les clowns ont participé bénévolement à la *Régate des Oursons*.

José demande si des subventions sont octroyées par d'autres associations. Marc répond que l'ACEF n'est pas le seul financeur, et indique qu'une demande de subvention est actuellement en cours pour Nez à Nez avec l'ARD (Association Robert Debré) qui prendrait en charge 10 000 € et nous 8 400 €.

- **AP-HP Nord** (regroupe 7 hôpitaux) :

Dans le cadre de la signature de la convention avec l'AP- HP Nord, une recherche de projet et donc de demande de financement est en cours pour l'un des hôpitaux du groupe (pas l'Hôpital Robert Debré).

Cette convention pourrait être signée par M. Vincent-Nicolas Delpech, Directeur du GHU AP-HP Nord Université de Paris.

✓ **Point sur les nouvelles demandes et aides financières accordées aux partenaires :**

- **Amicale des policiers de la BAC-93** : L'amicale sollicite une subvention de 2 000 € pour leur *Téléthon*.

Cyril s'interroge sur le bienfondé de subventionner à nouveau ce partenaire qui a déjà reçu une aide de 4500€ cette année : la subvention devait servir pour plusieurs actions, dont un tournoi de foot (*Tournoi de Five*). Or, sur leurs réseaux sociaux (Facebook et Instagram), ce n'est pas l'ACEF RdP qui a été évoquée comme partenaire, mais c'est la BFM (Banque Française Mutualiste – Société Générale) qui a été mise en avant à l'occasion de cette opération. Cela ne semble pas conforme à la convention signée avec l'ACEF RdP stipulant l'unicité du partenaire bancaire (BPRI) pour une même action.

José rajoute que cette amicale a des moyens financiers conséquents, et qu'ils ont de nombreux partenaires. Il ajoute que l'Amicale de la BAC-93 aurait son compte bancaire à la BNP, y ayant réalisé le virement de la subvention de cette année.

Marc répond que les partenaires peuvent avoir plusieurs actions distinctes pouvant chacune être aidée par un partenaire bancaire différent, et qu'il est difficile d'imposer à nos partenaires de n'avoir que la BPRI - ACEF RdP. Il indique qu'il va contacter le président de l'Amicale de la BAC-93 pour s'assurer qu'ils ont bien un compte pour leur association à la BPRI.

Cyril propose que, si la partie de la subvention ACEF déjà octroyée en début d'année n'a finalement pas été utilisée pour leur tournoi de foot (vue que nous ne sommes pas cités dans les partenaires), alors pourquoi ne pourraient-ils pas l'employer pour leur nouvelle action de Téléthon ?

Concernant les autres actions aidées par notre première subvention, il y avait également l'aménagement d'une salle de sport. Or, il s'avère que le partenaire pensait que c'est la Banque qui avait subventionné. Marc propose la confection de stickers à coller sur les matériels acquis avec notre aide, ou d'une plaque à apposer sur un mur lorsqu'il s'agit d'une salle, comme dans le cas présent.

On pourrait mentionner : Financé par l'ACEF Rives de Paris en partenariat avec la Banque Populaire Rives de Paris

→ Le Bureau décide d'attribuer une nouvelle aide à hauteur de 1 500 €.

Nota post Bureau : Le compte de l'association de la BAC 93 est bien à la Banque Populaire Rives de Paris à l'agence de Drancy.

✓ **Point financier :**

- José attire l'attention du Bureau sur le fait qu'il estime qu'à ce rythme, nous pourrions dépasser le montant du budget prévisionnel 2023 des aides aux partenaires d'environ + 50 000 €.

Il se base pour ce faire sur ce qui avait été annoncé lors de l'AGO de juin dernier, où nous comptons sur 54 000 adhérents pour un budget de subventions de 594 000 €. Sauf que, dans les faits, nous pourrions n'avoir que 52 000 adhérents, et donc un budget 2023 de 572 000 €. Ainsi, il ne nous resterait actuellement plus que 51 000€ à dépenser si l'on veut que le bilan final de l'année soit nul, sachant qu'un certain nombre de partenaires habituels n'ont pas encore produit leurs demandes (total estimé à 100 000 €).

Marc souligne qu'il nous faut nous recentrer sur les fondamentaux et actions importantes qui relèvent de nos valeurs. Marc viendra voir José pour faire un point plus précis sur cette partie financière.

- Afin que nous ayons une meilleure visibilité sur le budget réel attribué aux partenaires, Cyril propose que, lorsque l'aide de l'ACEF est délivrée en plusieurs fois ou de différentes manières (une subvention financière, complétée par un achat de matériels...), il y ait bien une traçabilité totale réalisée dans notre tableau du montant des aides. Pour cela, soit le montant total pourrait être indiqué, soit nous pourrions créer une autre colonne dans le tableau, susceptible au passage de faire l'objet de votes différents de la part des administrateurs.

Il cite l'exemple de la demande du *Centre hospitalier Sud Essonne (Dourdan-Etampes)* de septembre dernier, pour laquelle le partenaire recevra une aide de 3000 €, complétée par la confection de 100 paires de chaussettes brodées pour un montant estimé à 1200 €. Or, ce dernier n'est aujourd'hui indiqué qu'en case remarque, et n'est donc pas pris en compte dans le total des aides délivrées pour l'année. Il serait donc judicieux d'indiquer un total de 4200 € plutôt que simplement les 3000€ actuels, ou alors faire une seconde colonne avec ce montant de 1200 € qui sera attribué par la suite.

Marc répond que le montant exact de la confection des chaussettes n'est pas encore connu, et qu'il est prévu de payer directement le fournisseur sur facture. L'avenant dédié à cet achat sera intégré dans le tableau le moment venu.

✓ **Point divers :**

- Suite aux échanges formulés avec le partenaire de l'Amicale de la BAC-93, Marc signale que ce dernier pensait que la banque finançait leurs actions. Nous devons être plus présents dans les remises de trophées,... Nous ferons le point sur ces aspects lorsque nous rebalayerons le tableau des soutiens financiers aux partenaires.
- Marc et Pascal indiquent qu'ils n'ont eu aucun retour de la part de Géraldine pour les sujets en cours de réflexion depuis ces derniers mois ; notamment concernant l'offre de compte à frais réduits pour les associations de nos partenaires.

Marc compte prendre contact avec le DGA et/ou le DG dans les semaines qui arrivent pour faire un point sur le lien ACEF / BPRI